

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA  
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de LE GRAND-SERRE

Séance du 19 Novembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	13
Pouvoirs	01
Votants	14
Pour	14
Abstentions	00

Date de la convocation  
14/11/2024

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 026-21260439-20241119\_2024\_51-DE



21 NOV 2024

L'an deux mille vingt-quatre-----  
le 19 Novembre à 19 H 00-----  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.  
Présents : AGERON Jérémy, BORRAS Isabelle,  
CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE  
Dominique, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan,  
ROSTAING Marc, SERREE Stéphane THOMAS Monique,  
VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.  
Absents excusés : BERNARD Daniel,  
Pouvoirs : BERNARD Daniel à VALENÇON Jérémy  
Secrétaire de séance : CETTIER Nicolas

N°2024-51

**OBJET : Rapport eau 2023**

En application de l'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau.

**Le Conseil Municipal,**

- Vu le rapport et les documents présentés,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

1 – prend acte du rapport de l'exercice 2023 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable de la Commune de LE GRAND-SERRE.

2- Dit que ce rapport est mis à disposition du public sur place en Mairie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,  
le 21/11/2024

Le Maire,

Agnès GENTHON

